



Mise en situation

OBJECTIF(S)

- Apprendre à exposer avec pédagogie le travail effectué pour conduire sereinement une assemblée générale, appréhender les nouvelles réglementations

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Syndics, gestionnaires, assistant(e)s

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

La convocation

- Le formalisme de la convocation
- Le délai
- La forme
- Le formulaire du vote par correspondance
- Résolutions
- Qui convoque ?
- Qui convoquer ?

Le déroulement de l'assemblée générale

- La feuille de présence
- Les pouvoirs
- Le président, les scrutateurs, le secrétaire
- Les votes et les majorités
- Le procès-verbal

Le contentieux de l'assemblée générale

- Le délai de contestation
- Rappel des principaux litiges liés aux assemblées générales

II - ATELIERS PRATIQUES

La maîtrise du cadre juridique de l'assemblée générale

- Quiz sur les différents thèmes présentés
- Etude d'un cas pratique lié à une contestation

Mise en situation d'une assemblée générale

- Connaître les principes de gestion des conflits
- La communication verbale et non verbale
- La reformulation
- Identifier ses adversaires et ses alliés
- Cas pratiques sur les situations fréquemment rencontrées
- Gérer les copropriétaires difficiles, indisciplinés
- Expliquer, convaincre, clôturer



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap